

L'indemnisation du chômage en Autriche

Novembre 2025



Le système d'assurance chômage

Le régime d'assurance chômage autrichien est un **régime d'assurance obligatoire et contributif** servant une allocation d'un montant proportionnel au salaire antérieur.

Il couvre les **travailleurs salariés** (les travailleurs indépendants peuvent adhérer au dispositif à titre volontaire).

Le Service public de l'emploi



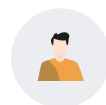
Sous la tutelle du Ministère fédéral du Travail, des Affaires sociales, de la Santé, des Soins et de la Protection des consommateurs, **l'AMS a la charge de la gestion de l'assurance chômage**, de l'indemnisation et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Financement de l'Assurance chômage



Le dispositif d'assurance chômage est financé par les cotisations **des employeurs et des salariés** ainsi que par l'Etat en cas de déséquilibre.

Paramètres d'indemnisation



Conditions d'affiliation

- 1^{ère} ouverture de droits à l'assurance chômage : **12 mois** au cours des 24 derniers mois
- Demandes suivantes : 6,5 mois au cours des 12 derniers mois



Montant de l'indemnisation

- **55%** du salaire mensuel de référence
- Le montant maximal est de **2 317€** par mois



Durée d'indemnisation

- **Entre 4,5 et 12 mois** (selon la durée d'affiliation antérieure et l'âge du demandeur d'emploi)

Reprise d'activité en cours d'indemnisation

Les modalités de cumul entre l'allocation chômage et le revenu issu d'une activité reprise en cours d'indemnisation varient en fonction du niveau de salaire de l'emploi repris et de sa durée.



Cumul total

Salaire de l'emploi repris ≤ 551 €



Cumul partiel (réduction de l'allocation chômage)

Emploi repris pour une durée ≤ 27 jours avec un salaire > 551 €



Suspension du versement

Emploi repris pour une durée de + 27 jours avec un salaire > 551 €

